

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUIN 2017

N° 2017-07-06

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133

Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix

En exercice : 252

Présentes : 46

Exprimées par pouvoirs : 105

Total (mini 127) : 151

Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 6 voix)**

Anne-Sophie RIGAULT

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

**34 représentants des communes, communes associées et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Etude du potentiel de développement et de valorisation d'énergies renouvelables du territoire – Partenariat Parc, Communautés de communes des Baronnies en Drôme provençale, communauté de communes du Sisteronais Buëch – Demande de subvention ADEME

La Présidente expose :

Les Communautés de communes des Baronnies en Drôme provençale et du Sisteronais Buëch créées le 1^{er} janvier 2017 regroupent plus de 20 000 habitants. Conformément à la loi, elles doivent adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018. Etant donné qu'il s'agit d'une obligation réglementaire, il n'y a, pour leur réalisation, aucune aide financière.

De son côté, dans le cadre de sa labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales peut bénéficier de financements de l'ADEME pour réaliser une étude du potentiel de développement et de valorisation des énergies renouvelables (ENR).

Avec le soutien des directions régionales Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME, il est proposé un partenariat entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et les deux Communautés de communes sur une étude qui produira les données nécessaires à la réalisation des PCAET intercommunaux (et SCOT) des Baronnies en Drôme provençales et du Sisteronais Buëch, et à l'évaluation du potentiel ENR sur le territoire du Parc.

Le Syndicat mixte du Parc assurera le portage et la coordination de l'étude. Un comité de pilotage partenarial sera constitué dès la phase d'élaboration du cahier des charges de l'étude. Les Communautés de communes sont sollicitées pour cofinancer avec l'ADEME l'étude au prorata de la population concernée par le périmètre de l'étude et ce dans le cadre d'une convention avec le Parc.

La Présidente propose le budget et le plan de financement prévisionnels suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC
Prestation d'étude	30 000 €	ADEME (70%)	21 000 €
		Autofinancement (Convention Parc – Communautés de Communes)	9 000 €
Montant total	30 000 €	Montant total	30 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME avec le soutien des Communautés de communes
- **Autorise** la Présidente à signer une convention de partenariat avec les Communautés de communes des Baronnies en Drôme provençale et du Sisteronais Buëch ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ